

# L'ÉTAT DE SIÈGE.

---

Le 12 juin, la question était posée ainsi :

Y a-t-il eu, dans le fait de la guerre entreprise contre la République romaine, violation de la Constitution ?

Sur cette question, les diverses fractions ou nuances qui composent l'opposition, se sont divisées.

Le centre gauche s'est partagé ; une partie, entraînée par MM. Du faure et Tocqueville, s'est réunie à la majorité, qui a répondu : Non.

L'autre partie, représentée par *le Siècle*, Perrée, et *la Presse*, Emile de Girardin, a répondu : Oui.

Les *Amis de la Constitution* : Oui.

La nuance du *National* : Oui.

La Montagne, Ledru-Rollin : Oui.

Toutes les sectes socialistes : Oui.

Cette question en amenait nécessairement une seconde parmi ceux qui l'avaient résolue affirmativement. Quelles mesures provoquait la violation de la Constitution, soit de la part des représentants, soit de la part des simples citoyens ?

Sur ce point, il y a eu aussi division parmi les partis ou nuances politiques qui s'étaient accordés sur la question première.

Le *Siècle* et la *Presse* ont dit : La marche à tenir, c'est de s'en rapporter aux progrès de la raison et d'attendre tout de la libre discussion. Les majorités les plus obstinées finissent par se dissoudre ; chaque jour, il s'en détache un fragment, sous cette étreinte de la vérité contre les passions et les préjugés. D'ailleurs, nous n'admettons pas la légitimité d'un recours par l'insurrection qui briserait la Constitution, sous prétexte de la défendre. Nous ne sommes pas dans ces situations extrêmes où un peuple n'a plus qu'à choisir entre une contre-révolution et une révolution nouvelle.

Les partis politiques qui ont été plus loin que le *Siècle* et la *Presse* ont proposé, les uns, la voie de *protestation*, les autres, ce qu'en Angleterre on appelle l'agitation pacifique, et ce qui est devenu en usage parmi nous, sous le nom de *démonstration*. La portion la moins nombreuse et en même temps la plus violente, seule, a voulu le recours aux armes, et elle l'a tenté, espérant tout entraîner à la suite d'un